

# Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches

Vendredi le 25 février 2011, La Cache à Maxime, Scott

## Cahier du participant



# Mot du président



*Chères invitées et chers invités,*

Au nom du Conseil régional de l'environnement de la région Chaudière-Appalaches (CRECA), permettez-moi de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au Forum régional 2011 sur les aires protégées.

Si vous êtes citoyens passionnés par la nature, professionnels de différents organismes de protection, ou représentants de différents intervenants locaux et régionaux, cet événement vous proposera une journée de ressourcement et d'échange sur les dossiers touchant les aires protégées.

Comme vous le savez probablement, la région de la Chaudière-Appalaches est la troisième région la plus pauvre en aires protégées. Avec uniquement 3% de son territoire couvert par des aires protégées, notre région est encore loin des 12 % de territoire protégé envisagé par le gouvernement d'ici 2015.

En préparation depuis plusieurs mois, le CRECA a conçu la programmation de l'événement sur la base des objectifs suivants :

- ◆ Préciser le concept d'aire protégée et les différents niveaux de protection en terres privées et publiques;
- ◆ Révéler le contexte provincial et régional des aires protégées;
- ◆ Exposer les principaux programmes d'accompagnement et de soutien à la mise en place d'aires protégées;
- ◆ Présenter la valeur économique, sociale et environnementale des aires protégées;
- ◆ Susciter la collaboration et le réseautage entre les différents intervenants;
- ◆ Développer des pistes de réflexion sur la création de nouvelles aires protégées en Chaudière-Appalaches.

Avant tout, le succès de l'événement d'aujourd'hui repose surtout sur la compétence des conférenciers et la qualité des échanges que nous aurons ensemble aujourd'hui. Nous tenons à remercier les conférenciers d'avoir accepté notre invitation et l'équipe de gestion du CRECA pour les choix judicieux et pour l'organisation de cette journée.

Comme ce fut le cas en novembre dernier lors du Forum régional sur l'énergie, nous vous invitons à éviter les confrontations sur des cas particuliers. Notre réflexion se veut d'abord l'occasion de permettre à nos experts de transmettre leurs connaissances et aux participants de bénéficier d'une information générale concernant le domaine des aires protégées.

Bon forum à tous !

Guy Lessard, président  
CRECA

# Programmation de la journée

8h30-8h45	Accueil des participants
8h45-8h50	<b>Mot de bienvenue</b> M. Guy Lessard, président Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
8h50-9h00	<b>Mot d'ouverture</b> M. Maurice Sénécal, président Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
9h00-9h40	<b>Bâtir ensemble une stratégie de création d'aires protégées dans le Sud du Québec</b> M. François Brassard, coordonnateur scientifique Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP
9h40-10h00	<b>Les aires protégées en Chaudière-Appalaches: état de situation et vision régionale</b> Mme Amélie Gilbert, conseillère, Groupe Ressources naturelles Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
10h00-10h40	<b>Économie des écosystèmes et de la biodiversité</b> M. Jérôme Dupras, candidat au doctorat Département de géographie, Université de Montréal
10h40-11h00	Pause
11h00-11h40	<b>La conservation, la recherche et l'éducation dans les parcs nationaux du Québec</b> M. René Charest, responsable du Service de la conservation et de l'éducation Parc national de Frontenac
11h40-12h30	<b>Accompagnement des propriétaires privés dans la conservation</b> M. Hubert Pelletier-Gilbert, directeur adjoint à la conservation pour l'Est du Québec Conservation de la nature Canada
12h30-13h30	Dîner sur place
13h30-14h20	<b>Atelier : aires protégées en territoire public</b>
14h20-14h30	Pause
14h30-15h20	<b>Atelier : aires protégées en territoire privé</b>
15h20-15h40	<b>La biodiversité et l'urbanisation : guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable</b> Mme Isabelle Boucher, conseillère en recherche Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
15h40-15h50	Retour sur les ateliers
15h50-16h00	<b>Mot de la fin</b> M. Laurent Lampron, directeur général Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches

# Présentation des conférenciers

---

## Bâtir ensemble une stratégie de création d'aires protégées dans le Sud du Québec

Par M. François Brassard, coordonnateur scientifique, Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs



François Brassard œuvre depuis 8 ans à la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, à titre de coordonnateur scientifique. Il est responsable de la réalisation des travaux qui permettent au Québec de se doter d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité tout en assurant son efficacité sur le plan de la conservation des valeurs écologiques et culturelles associées au territoire. De plus, il est responsable du projet de recherche visant l'adaptation aux changements climatiques du design et de la gestion du réseau d'aires protégées au Québec. Il a aussi été rédacteur en chef du Portrait du réseau d'aires protégées au Québec publié en 2010.

### Résumé de la présentation

La portion sud du Québec, est l'endroit où l'on retrouve la biodiversité la plus riche relativement à l'ensemble du territoire. C'est aussi le lieu où les menaces à cette même biodiversité sont les plus importantes en raison de l'utilisation intensive des écosystèmes. Pourtant, c'est l'une des régions du Québec où la croissance des aires protégées a été des plus faibles au cours des 9 dernières années. Pour l'avenir, une approche de conservation à l'échelle des paysages méridionaux est proposée. L'utilisation d'une gamme élargie de catégories de gestion d'aires protégées, en fonction des enjeux de conservation propres au sud, pourrait aussi s'avérer être une voie prometteuse.

---

## Les aires protégées en Chaudière-Appalaches : état de situation et vision régionale

Par Mme Amélie Gilbert, Conseillère au Groupe Ressources naturelles  
Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches



Amélie Gilbert détient un baccalauréat en biologie ainsi qu'une maîtrise en gestion de la faune et de ses habitats de l'Université du Québec à Rimouski. Depuis 2006, elle est conseillère à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et au Groupe Ressources naturelles à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ). Ses principaux mandats à la CRÉ sont de coordonner la réalisation et la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et d'assurer la gestion du programme Faune ainsi que le suivi des dossiers relatifs à la gestion et à la protection de l'eau.

### Résumé de la présentation

La Chaudière-Appalaches compte près de 3 % de sa superficie en aires protégées. À titre comparatif, le Québec a atteint 8 % en aires protégées en mars 2009 et poursuit un objectif de 12 %. La région représente ainsi 0,4 % de la superficie couverte par le réseau québécois d'aires protégées. Environ 19 % des terres du domaine de l'État dans la région sont des aires protégées. Des trente orientations identifiées dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (PRDIRT), une concerne plus précisément la conservation et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. La consolidation du réseau d'aires protégées en Chaudière-Appalaches constitue un des objectifs identifiés dans le cadre de cette orientation. Une analyse territoriale des sites à haute valeur de conservation a démarré il y a quelques mois pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

# Présentation des conférenciers

---

## Économie des écosystèmes et de la biodiversité

Par M. Jérôme Dupras, candidat au doctorat  
Département de géographie, Université de Montréal



Jérôme Dupras est candidat au doctorat au Département de géographie de l'Université de Montréal, où il a également réalisé ses études de maîtrise. Ses intérêts de recherche s'articulent autour des grands thèmes de l'économie écologique et de la valorisation économique des biens et services naturels. Titulaire d'un baccalauréat en biochimie, il a travaillé comme biochimiste avant d'étudier l'écologie pendant deux années. En parallèle de sa carrière universitaire, il est également bassiste de la formation musicale les Cowboys Fringants et occupe les fonctions de président de la fondation Cowboys Fringants, vouée à la protection de l'environnement.

### Résumé de la présentation

*L'inscription des actifs naturels dans une approche économique nécessite la transposition en termes monétaires des bénéfices fournis par la nature et peut servir d'appui à la protection de l'environnement, à évaluer le coût des dommages environnementaux ou encore intégrer un processus de décision privé ou public. Il va de soi que les actifs naturels sont intuitivement valorisables ; personne ne remet en question qu'une dégradation de l'environnement est coûteuse pour l'homme. Le défi de cette approche consiste donc à mesurer leur juste valeur. Des méthodes d'évaluation sont utilisées pour attribuer une valeur monétaire aux services que rend la nature à l'être humain. Cette conférence vise à faire un tour d'horizon des théories, techniques, usages et projets actuels qui sont liés à la valorisation économique des actifs naturels.*

---

## La conservation, la recherche et l'éducation dans les parcs nationaux du Québec

Par M. René Charest, responsable du service de la conservation et de l'éducation au parc national de Frontenac  
Coordonnateur à la recherche à Parcs Québec, Sépaq



Titulaire d'une maîtrise en sciences biologiques de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique du Québec, René Charest est responsable du Service de la conservation et de l'éducation au parc national de Frontenac depuis 2000. Depuis décembre 2009, il occupe aussi la fonction de coordonnateur à la recherche pour le réseau Parcs Québec. Parmi ses implications professionnelles, il préside le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François depuis 2006, il siège sur les conseils d'administration du Conseil de gouvernances des bassins versants de la rivière Saint-François, celui du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine.

### Résumé de la présentation

*Les parcs nationaux québécois constituent un maillon important du réseau des aires protégées au Québec. En Chaudière-Appalaches, le parc national de Frontenac représente une proportion importante des aires protégées. Pour jouer pleinement leur rôle de représentativité des différentes régions naturelles et conserver à long terme ce patrimoine collectif, les gestionnaires des parcs nationaux disposent de différents outils, mais doivent aussi relever de nombreux défis. Cette présentation abordera différents sujets touchant à la gestion des parcs et à l'atteinte de leur mission, dont la conservation au quotidien, l'acquisition de connaissances, la recherche scientifique et l'éducation.*

*Les participants qui souhaitent à connaître davantage sur le sujet pourront consulter les sites Internet suivant : [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com) (réseau Sépaq), [www.parcsquebec.com/recherche](http://www.parcsquebec.com/recherche) (la recherche scientifique dans les parcs), [www.parcsquebec.com/frontenac](http://www.parcsquebec.com/frontenac) (le parc national de Frontenac).*

# Présentation des conférenciers

---

## Accompagnement des propriétaires dans la conservation

Par M. Hubert Pelletier-Gilbert, directeur adjoint à la conservation pour l'est du Québec  
Conservation de la Nature



Hubert Pelletier-Gilbert a rejoint l'équipe de Conservation de la Nature en 2002. Géographe spécialisé en environnement (McGill 2001), le défi qui l'anime est de favoriser la cohabitation de l'être humain et de la nature. Sa responsabilité de Directeur adjoint à la conservation pour l'est du Québec lui permet de collaborer avec une équipe multidisciplinaire de 7 personnes afin de protéger les milieux naturels sensibles de la région de Québec, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Passionné de montagnes et de paysages, Hubert a parcouru les Andes, l'Himalaya, les Rocheuses et les Alpes avant d'appliquer ses expériences à la protection des milieux naturels. Co-fondateur de la Coopérative La Mauve dans Bellechasse et ancien chargé de projet en Amérique latine, il a acquis une expertise notable au sein de plusieurs organismes ayant une mission environnementale ainsi qu'un rayonnement international.

### Résumé de la présentation

*M. Pelletier-Gilbert présentera d'abord l'organisme Conservation de la nature, ses réalisations et la planification scientifique de la conservation préalable à toute intervention en matière de protection de territoire. Puis, quatre modes de conservation en terres privées seront abordés, soit le don de terres, la vente et la vente à rabais, la servitude de conservation et la réserve naturelle en milieu privé. Chacune de ces options de conservation sera illustrée par des exemples concrets de réalisations dans la région de Chaudière-Appalaches.*

---

## La biodiversité et l'urbanisation : guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable

Par Mme Isabelle Boucher, urbaniste et conseillère à la recherche  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Isabelle Boucher est urbaniste et conseillère à la recherche au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Elle est détentrice d'une double maîtrise en architecture et en aménagement du territoire et développement régional. Ses publications se rapportent à l'urbanisme écologique, à l'architecture verte, aux paysages et au design urbain.

### Résumé de la présentation

*Pour que nos collectivités poursuivent leur évolution, avec en trame de fond l'objectif d'un développement plus durable, la protection de la biodiversité des milieux urbanisés est impérative. En effet, les écosystèmes nous fournissent quantité de ressources et leur bon fonctionnement dépend de leur diversité biologique.*

*Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a élaboré le guide de bonnes pratiques La biodiversité et l'urbanisation. La présentation portera sur les stratégies d'aménagement qui participent à la consolidation de la biodiversité des milieux urbanisés et qui permettent d'accroître les services écologiques fournis par la biodiversité.*

# Le CRECA

## Mission : Rassembler et agir

Depuis 1991, l'équipe et les membres du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) travaillent activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement avec les acteurs socio-économiques de la région. Pour tous, le CRECA s'efforce de devenir un véritable rassembleur dans la région, pour une qualité de vie améliorée.

En matière de protection de l'environnement, le CRECA assure une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements. En regard du développement durable, l'organisme assume la réalisation et le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général. De plus, le CRECA fonctionne comme groupe-conseil en développement durable pour la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

## Un important réseau de membres

Plus de 410 membres sont regroupés au sein du CRECA. Véritable point de ralliement de ceux qui pensent, bâtissent et agissent dans la région, on y retrouve des représentants de tous les secteurs : organismes environnementaux, citoyens, corporations privées, gouvernements locaux et organismes parapublics. Le CRECA s'appuie ainsi sur une forte représentativité du milieu et constitue donc un porte-parole privilégié et respecté.

Les membres bénéficient d'un réseau de partenaires à l'affût d'échanges profitables, d'un service de consultation et de soutien et d'une représentation crédible auprès des intervenants de la région et auprès de toutes les instances concernées par le développement durable de la Chaudière-Appalaches.

## Bulletin d'adhésion

Nom :	Prénom :
Société :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site web :
Catégorie :	Montant :
Date :	

Catégorie	Coût d'adhésion
Municipalité et école	50,00 \$
Organisme socio-économique :	
Moins de 75 employés	50,00 \$
Plus de 75 employés	100,00 \$
Groupe environnemental	25,00 \$
Membre individuel	10,00 \$

### Notes :

Toute demande d'adhésion est sujette à approbation par le conseil d'administration du CRECA

Veuillez poster ce bulletin d'adhésion accompagné de votre paiement par chèque au 22, rue Sainte-Hélène, Breakeyville (Qc), G0S 1E2.

J'autorise le CRECA à publier le nom de mon organisme sur son site web dans la section **Nos membres** (Aucune autre information ne sera divulguée)

# Catégories de l'UICN pour la gestion des aires protégées

À titre de rappel, le tableau suivant indique les différentes catégories d'aires protégées selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). *Note : le tableau est tiré du « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec — Période 2002-2009 », publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*

Catégorie de l'UICN	Nom	Principales approches de gestion
I	Réserve naturelle intégrale (Ia) ou zone de nature sauvage (Ib)	Ia : protection intégrale des écosystèmes exceptionnels pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ib : protection intégrale d'une aire généralement vaste et intacte, aux fins de préserver son état naturel.
II	Parc national	Vaste aire naturelle délimitée pour protéger les processus écologiques, les espèces, les caractéristiques des écosystèmes d'une région et promouvoir l'éducation et les loisirs.
III	Monument ou élément naturel	Aire vouée à la protection d'éléments naturels spécifiques ainsi que de la biodiversité et des habitats associés.
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire qui vise à protéger, à maintenir et à restaurer des espèces ou des habitats particuliers. Une gestion active est possible en fonction de ces objectifs.
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Aire qui vise à protéger et à maintenir des paysages terrestres ou marins, la nature qui y est associée et les autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles. La sauvegarde de l'intégrité de ces interactions est vitale pour la conservation de la nature.
VI	Aire protégée où l'utilisation durable des ressources naturelles est permise	Aire généralement vaste qui protège des écosystèmes naturels et des habitats ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnellement associés. Une certaine proportion est soumise à une gestion durable des ressources naturelles compatible avec la conservation de la nature.

## L'épinette noire

### Informations sur l'espèce

- Elle est un conifère qu'on retrouve au Canada et au nord-est des États-Unis. Elle est une des essences d'arbres les plus résistantes à des climats rigoureux.
- Ses principaux usages : papier de qualité, bois de construction, huile essentielle et aromathérapie.
- Ses dimensions : elle peut atteindre un peu plus de 20 mètres de hauteur sur du bon terrain avec un diamètre dépassant 20 cm.
- Sa longévité : 175 à 200 ans.

### Quand peut-on mettre en terre ses graines ?

- Idéalement, à l'automne, à l'extérieur de la maison. Les semences que vous avez en main sont dormantes c'est-à-dire qu'elles vont germer plus facilement au printemps si elles subissent les rigueurs de l'hiver.
- On peut aussi attendre au printemps pour les mettre en terre. Avant de le faire, les graines devront être exposées pendant 20 jours à de l'humidité et à des températures de 2 à 4°C.
- Les graines sont enfoncées dans le sol à environ 2 cm de profondeur.

N.B. : Si l'on sème les graines dans un terreau que l'on s'est procuré, il est important de le stériliser dans un four à 80°C pendant quelques heures afin d'empêcher le développement de moisissure. Sans cela, le jeune semis a peu de chance de survivre.



**Le CRECA tient à remercier la Conférence régionale des élu(e)s  
de la Chaudière-Appalaches pour son soutien financier**

